PROCES-VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 31 mai 2023, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Étaient présents</u>: M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal, Adjoints;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Conseillers municipaux.

Absents excusés: M. ROLAND Paul-Henri (procuration donnée à M. GODIN Jean-Luc), Mme DEBIONNE Brigitte, Mme BAYART Nathalie (procuration donnée à Mme GROULT Mélanie), M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à M. MARIE Serge), Mme HANNAPPE Françoise (procuration donnée à M. HERBIN Alain), Mme CAILLEAUX Christine (procuration donnée à Mme ROUSIES Françoise), conseillers municipaux.

-DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DOCTOBRE Marie-Christine a été élue secrétaire de séance.

-DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SÉNATEURS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Il précise que la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants doit se dérouler ce jour vendredi 09 juin 2023 et en l'absence de quorum le mardi 13 juin 2023.

Il est alors procédé à cette désignation.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le Maire Monsieur HANNECART désigné comme le Président, de deux conseillers municipaux les plus âgés à savoir Monsieur GRIERE Daniel et Monsieur GODIN Jean-Luc et de deux conseillers municipaux les plus jeunes à savoir Madame DELVALLEE Séverine et Madame GROULT Mélanie.

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance lors de l'envoi des convocations de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, et plus précisément le nombre de délégués et de suppléants à élire sur la commune de BERLAIMONT soit 7 délégués et 4 suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a constaté que 3 listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin. Sont candidats ceux repris dans les listes suivantes :

- sur la liste : BERLAIMONT ENSEMBLE CONTINUONS :

M. HANNECART Michel, Mme FOSTIER Francine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme DELVALLEE Séverine, M. LEGRAND Pascal, Mme BAUDRY Marie Fernande et M. CARPENTIER Roland.

- sur la liste : BIEN VIVRE ENSEMBLE A BERLAIMONT

M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise.

- sur la liste : BERLAIMONT POUR VOUS ET AVEC VOUS

Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Nombre de conseillers présents et représentés : 21

- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21

Ont obtenu:

la liste BERLAIMONT ENSEMBLE CONTINUONS: 14 voix

la liste BIEN VIVRE ENSEMBLE A BERLAIMONT: 4 voix

la liste BERLAIMONT POUR VOUS ET AVEC VOUS : 3 voix

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- la liste BERLAIMONT ENSEMBLE CONTINUONS à raison de 5 délégués et 3 suppléants :

Délégués : M. HANNECART Michel, Mme FOSTIER Francine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. BOUCHEZ Sébastien

Suppléants: Mme DELVALLEE Séverine, M. LEGRAND Pascal, Mme BAUDRY Marie Fernande

- la liste BIEN VIVRE ENSEMBLE A BERLAIMONT à raison de 1 délégué et 1 suppléant :

Délégué: M. MARIE Serge,

Suppléant : Mme HANNAPPE Françoise

-la liste BERLAIMONT POUR VOUS ET AVEC VOUS à raison de 1 délégué :

Délégué: Mme ROUSIES Françoise

La séance est levée à 18h57.

Le Maire, Le 12 juin 2023 Le secrétaire de séance, Les conseillers municipaux,